



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de l'EURE
Mairie de Romilly sur Andelle
1 rue Neuve - 27610 ROMILLY SUR ANDELLE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la Commune

DELIBERATION TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Date de réunion :	30/06/2025
Date de convocation :	19/06/2025
Date d'affichage :	30/06/2025

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
21	20	21

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de Romilly sur Andelle en séance publique sous la présidence de Monsieur ROMET Jean-Luc, Maire.

Suite au décès de Monsieur Alain DULONDEL, le nombre de conseillers s'élève au nombre de 21

- Présents :**
- Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
 - Monsieur Didier HOUSSAYE,
 - Madame Pascale SIMON,
 - Monsieur Xavier CHIVOT,
 - Madame Marie-Claude JULLIEN,
 - Monsieur Frédéric VIEUX,
 - Monsieur Guy DUPUIS,
 - Madame Valérie DELABRIERE,
 - Monsieur Jean DELAMARE,
 - Madame Marie LANGLET,
 - Madame Josette LE BRETON-PALIER,
 - Madame Valérie LEFEBVRE,
 - Madame Jocelyne LECOINTRE,
 - Madame Monique MASSELIN,
 - Monsieur Christophe PAILLIER,
 - Monsieur Bruno CAUMONT,
 - Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE.
 - Madame Nadia ABDELAZIZ,
 - Monsieur Rodolphe CORRON,
 - Monsieur David LEMENAGER

Absents excusés :
Madame Juliette KARP

Pouvoirs :
Madame Juliette KARP => Madame Valérie LEFEBVRE.

*DELIBERATION n° 034-2025 : Délibération tarifs de la restauration scolaire
au 1^{er} septembre 2025*

Madame LE BRETON présente au Conseil Municipal une proposition des tarifs de la restauration scolaire pour 2025 comme suit :

	TARIF 2024	TARIF 2025 + environ 3%	TARIF 2025 + environ 5%
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	3,60 €	3,70 €	3,80 €
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,75 €	4,90 €	5,00 €
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	4,70 €	4,85 €	4,95 €
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	5,90 €	6,10 €	6,20 €
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	1,05 €	1,05 €	1,05 €
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	5,00 €	5,15 €	5,25 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les prix de la prestation de « Côté Restauration » augmente ses tarifs au 1^{er} septembre 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par vote favorable à l'unanimité :
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE

- **D'appliquer les tarifs suivants pour le 1^{er} septembre 2025 :**

	TARIF 2025
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	3,70 €
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,90 €
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	4,85 €
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	6,10 €
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,80 €
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	1,05 €
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	5,15 €

Le Maire,
Jean-luc ROMET


